DÉCLARATION D'ACTE

Pour un acte accompli par le déclarant lui-même. Ne produit pas de scellé.

1. DÉCLARANT

Nom et prénom (non publié) Courriel (facultatif)

2. L'ACTE

L'acte, en une phrase

Accompli le Lieu

3. EXAMEN

I	**Quelle matière ?** Ce que l'acte a touché.	
II	**Quelle friction ?** Ce qui a résisté.	
III	**Quel effort ?** Ce que l'acte a coûté.	

Si l'une des trois réponses manque, la déclaration n'est pas inscrite.

4. ~~MOTIF~~

Ne pas remplir. Le Bureau ne reçoit pas les motifs.

5. DÉCLARATION

Je déclare avoir accompli moi-même l'acte décrit ci-dessus. Le Bureau n'atteste pas qu'il a eu lieu : il atteste qu'il lui a été déclaré.

Fait à le Signature

CADRE RÉSERVÉ AU BUREAU

N° de déclaration DEC- ☐ Inscrite ☐ Non inscrite

Libellé au registre

CACHET DU BUREAU

Le Bureau des Protocoles peut être saisi lorsqu'il y a lieu.

Guichet : bureau.neovalen.systems/guichet

DÉCLARATION D'ACTE

Pour un acte accompli par le déclarant lui-même. Ne produit pas de scellé.

1. DÉCLARATION

N° de déclaration DEC- reçue le

2. INSCRIPTION AU REGISTRE DES ACTES DÉCLARÉS

Libellé

.....

Inscrite le

3. MENTIONS

Le Bureau atteste que l'acte ci-dessus lui a été déclaré. Il n'était pas présent et n'atteste pas qu'il a eu lieu. Une déclaration d'acte ne produit pas de scellé : seul un acte exécuté par le Bureau est scellé dans le plomb.

Le registre des actes déclarés, consultable en ligne, ne mentionne ni le nom du déclarant ni son motif.

Examinée par

CACHET DU BUREAU

Le Bureau des Protocoles peut être saisi lorsqu'il y a lieu.

Guichet : bureau.neovalen.systems/guichet